

➤ Le saviez-vous ?

Jurés d'assises

Un juré est un citoyen tiré au sort sur les listes électorales pour siéger à la cour d'assises. Il participe aux côtés des magistrats professionnels au procès des personnes accusées de crime : Infraction la plus grave punissable par une peine de prison (homicide volontaire ou viol par exemple). Le juré exerce pleinement la fonction de juge. Si vous êtes retenu pour siéger lors d'une session d'assises, vous êtes obligé de le faire sauf s'il y a un motif grave qui vous en empêche.

Le juré d'assises est un citoyen inscrit sur les listes électorales et qui remplit certaines conditions.

Conditions

Vous pouvez être tiré au sort pour exercer la fonction de juré d'assises si vous remplissez toutes les conditions suivantes :

- Vous êtes de nationalité française
- Vous êtes âgé d'au moins 23 ans
- Vous savez lire et écrire en français
- Vous ne vous trouvez pas dans un cas d'incapacité ou d'incompatibilité avec les fonctions de juré.

Il y a une cour d'assises par département.



Chacune des communes ou groupes de communes du département doit proposer à la cour d'assises un certain nombre de noms tirés au sort sur les listes électorales.

Le tirage au sort pour Pont d'Ain a été effectué lors du conseil municipal du 23 mai dernier.

Plus d'info sur <https://www.service-public.fr>

Opération Tranquillité Vacances



Comment ça marche ?

- Vous vous rapprochez de la mairie ou de la gendarmerie afin de remplir un document avec votre adresse et les dates où vous serez absent de votre domicile.
 - La gendarmerie ou la police municipale enregistre votre demande.
 - Durant la durée de votre absence la gendarmerie et/ou la police municipale passera à votre domicile pour s'assurer qu'aucune dégradation n'a été commise sur votre habitation.
 - En cas d'anomalie constatée, la gendarmerie ou la police municipale vous prévient (ou toute personne que vous aurez désignée comme personne à prévenir) pour vous faire part de leurs constatations.
 - N'oubliez pas de noter dans le document les personnes habilitées à se trouver dans votre habitation en votre absence.
- Vous pouvez reproduire cette demande à chaque départ prolongé plusieurs fois dans l'année. Alors n'hésitez pas et comme son nom l'indique partez en vacances en toute tranquillité.

Désherbage des trottoirs

Comme pour le ramassage des feuilles mortes en automne ou le déblaiement de la neige en hiver, les habitants sont également tenus de procéder au désherbage de leur trottoir.

«Les propriétaires, leurs représentants ou leurs locataires doivent arracher l'herbe qui croît sur les trottoirs au droit de leur propriété».



Bonne nouvelle !

Le cinéma rural s'installe à Pont d'Ain, modalités à suivre sur Iliwap, internet et les panneaux lumineux...



➤ Vie municipale et actualités

LES CÉRÉMONIES

Samedi
18 juin
2022

Le 18 juin 1940, alors que la France a été envahie par les troupes allemandes et que le maréchal Pétain s'apprête à signer l'armistice, un général français appelle à poursuivre le combat. Sur les ondes de la BBC, Charles de Gaulle prononce un appel qui marquera la naissance de la Résistance à l'Allemagne nazie.

Le 14 juillet est commémoré depuis 1880. Dans les faits, de la IIIe République à nos jours, les maires des communes de France et les Français commémorent deux 14 juillet. La prise de la Bastille et l'insurrection populaire du **14 juillet 1789**, ou «l'éveil de la liberté» (Victor Hugo). Mais aussi la première fête de la Fédération, nationale et largement admise, le **14 juillet 1790** : dernière grande manifestation d'unité nationale, sursaut de joie entre les affres de la «Grande Peur» et la période la plus dure de la Révolution.

Jeudi 14
juillet
2022



ZONE BLEUE

Pour information, les places de stationnement en zone bleue sont autorisées sans disque en août 2022. Le respect du code de la route ne prend cependant pas de vacances !

LES TRAVAUX À PONT D'AIN

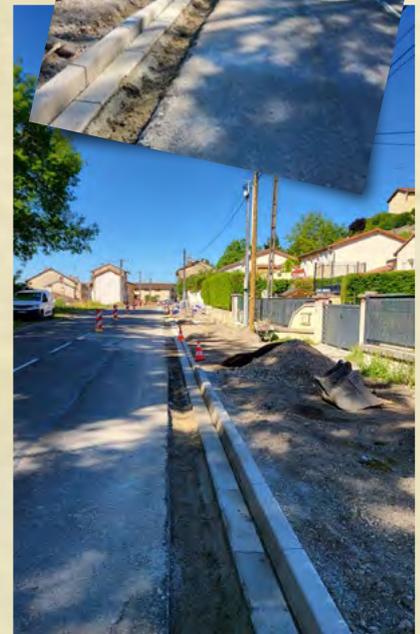
Chemin des Agneloux au Blanchon : réalisation de chicanes et d'un acheminement piéton pour sécuriser le passage...



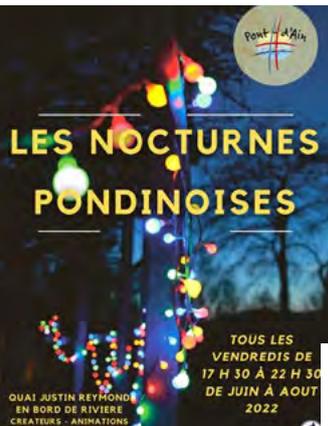
Entrée Est d'Oussiat : réfection des trottoirs et de la chaussée (travaux de la chaussée financées par le département)



Le portail de l'école du Blanchon



**NOCTURNES
PONDINOISES**



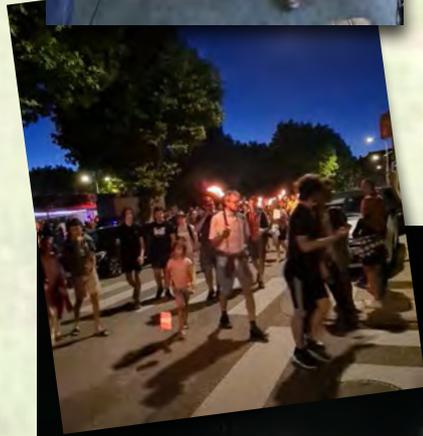
Une première édition réussie des Nocturnes pondinoises, un grand merci à toutes les personnes qui ont contribué à cette réussite !



**Fête de la halle
le 9 juillet**



**La STEP
Avancée des travaux**



Bonne rentrée
à toutes
et à tous !

• LA RENTRÉE SCOLAIRE

Retour à l'école jeudi 1^{er} septembre 2022.

Rappel des horaires :

Centre	Blanchon
8h20 / 8h30 - 11h30	8h10 / 8h20 - 11h20
13h20 / 13h30 - 16h30	13h10 / 13h20 - 16h20

• LA RENTRÉE DES ASSOCIATIONS

- > **APE** : AG mardi 6 septembre à 19h
- > **Club de Badminton** : Lundi 5 septembre
- > **Club féminin** : Mardi 6 septembre
- > **Club de Gym** : Lundi 5 septembre à 18h45.
 - Cours les lundis et mercredis à 18h45.
- > **Club randopondinoise** : Pas d'interruption
- > **Dojo du soleil** : Lundi 29 août
 - Cours de Judo, Self-Défense, Jujutsu, Chanbara et Taïso.
 - > Porte ouverte dimanche 4 septembre de 9h à 12h.
- > **Gym Form Pont d'Ain** : Jeudi 1^{er} septembre | 3 niveaux différents :
 - Gym douce : 17h - 18h au sous-sol de la mairie (salle de danse)
 - Gym semi-tonic : 18h15 - 19h15 au gymnase
 - Gym tonic-cardio : 19h30 - 20h30 au gymnase
 - Tarif : 99 € avec 2 séances d'essai gratuites
- > **Pont d'Ain Boxe** : Mardi 13 septembre



➤ Bienvenue



ANGE&RINA Boutique

63 rue Saint-Exupéry
Du mardi au samedi de
10h30 à 19h30 non-stop

☎ 07 64 10 57 01

Rendez-vous

➤ À vos agendas !

- **Samedi 3 septembre** | Retour du Piano vagabond à 15h00 Parc de la maison de retraite - Ouvert au public
Offert par la commission Association, sports et culture pour le CCAS pour favoriser un lien intergénérationnel
- **Samedi 24 septembre** | Vente de saucissons briochés (fabrication artisanale) retrait des commandes à la Salle des Fêtes de 10h à 12h30. Club Gym Form - Réservation avant le 10 septembre. Renseignements : Chantal Boursat 06 84 35 71 69 | Florence Legrand 06 25 14 91 83
Vente sur le marché du 24 septembre.

Le CCAS organise pour les 75 ans et plus un thé dansant, le 20 novembre 2022 de 14h30 à 17h, à la salle des fêtes et renouvelle son opération «Paniers de Noël». Les personnes concernées qui ne sont pas inscrites sur les listes électorales, merci de venir vous inscrire en mairie.